Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201685-20260311-2025_230B-DE

2025-230 - Convention de partenariat entre la Ville et l'Office de Tourisme - Mois Celtique 2026

(Rapporteur : Catherine PONTAILLER)

Catherine PONTAILLER rappelle à l'Assemblée, lors du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2025, qu'une convention de partenariat entre la Ville et Office de Tourisme à été établie. Celle-ci a pour objet de définir la mise en œuvre de la vente de la billetterie des spectacles « Le Mois Celtique ».

Catherine PONTAILLER propose au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** le projet de convention joint en annexe,
- **d'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
Adopté à l'unanimité des membres présents

MAIRIE de PERROS-GUIREC
CÔTES D'ARMOR

Ainsi fait et délibéré
Le 18 décembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Erven LEON
Maire